

Commune de Chirac

Compte-rendu du Conseil Municipal Vendredi 27 septembre 2019

<u>Date de la convocation</u> : 23 septembre 2019		
<u>Nombre de Conseillers</u> :		
En exercice : 14	Présents : 12	Votants : 13

Le vingt-sept septembre deux-mil-dix-neuf à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire de Chirac.

Présents : MM Christian MASSIAS, Michel FOURNIER, Joël SAVIGNAT, Michel GRANET, Gilbert SOULAT, Roland TUYERAS, Gilbert PATTEUW
Mmes Monique PERILLAUD, Eliane DELHOMMEAU, Sandrine VALLADE, Virginie LEBRAUD, Marie DEVESNE

Absents et excusés : Mme Mylène CORDEAU, M Gérard ROCHER

Pouvoirs : M. Gérard ROCHER a donné pouvoir à M. Christian MASSIAS

Mme PERILLAUD Monique a été désignée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20H40

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du Jour :

- Approbation du précédent compte-rendu de la séance du 19 août 2019
- Point sur l'Assainissement Collectif du Bourdeau
- Point sur le projet gîte de groupe
- Vente Bien de Section du Courtieux
- Décision modificative facture JVS
- Ancien piano de la salle polyvalente (reste à la commune)
- Demande du Multiple.
- Point sur le recensement de la population
- Achat plaques signalétique : Flayat – La Guéranchie- La Grelière – Totem mairie.
- Questions et informations diverses

Le maire rajoute trois points à l'ordre du jour :

- Participation aux frais de loisirs été 2019 par la Communauté de Communes de Charente Limousine
- Facturation Travaux élagage pour le passage de la fibre
- Compte-rendu de la Chambre Régionale des Comptes (dossier CCCL)

➤ **Approbation du précédent compte-rendu de la séance du 19 août**

Le compte rendu de la séance du lundi 19 août a été transmis aux membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'est apportée, il est donc validé.

➤ **Point sur l'Assainissement Collectif du Bourdeau**

La Communauté de communes ne prenant pas la compétence Eau et Assainissement le Maire demande à l'assemblée sa position sur le projet d'assainissement collectif du Bourdeau. Il rappelle que 19 habitations et bâtiments seraient raccordables dans ce village. Le coût envisagé est de 140 000 € avec les lagunes, dont 7 350 € par branchement. Le Conseil Municipal décide donc de se laisser le temps de la réflexion et souhaite savoir s'il faut refaire l'étude de sol et quel en serait le coût ?

➤ **Point sur le projet gîte de groupes**

Délibération n° 2019/52/1.6

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de Gîte de groupes, et explique que les partenaires pour se prononcer souhaitent un projet plus abouti.

Par ailleurs, il informe le conseil que nous avons reçu les documents pour lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de l'Agence Technique Départementale 16, à savoir le règlement de consultation, l'acte d'engagement, la fiche de synthèse et le programme.

Enfin, le Maire demande au conseil s'il souhaite continuer ce projet, et avec quelle partenaire pour la dématérialisation de la consultation, l'ATD 16 ou Synapse. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE de continuer le projet de gîte de groupes,
- VALIDE le bon de commande de la société Synapse,
- DELEGUE le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au dossier

➤ **Vente du Bien de Section du Courtieux**

Délibération n°2019/53/3.1

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de reprendre la vente du bien de section situé dans le village du Courtieux depuis le début.

Effectivement, lors de la consultation des sectionnaires, il est apparu la nécessité de créer un chemin communal afin de desservir les parcelles de deuxième rang. Pour cela, la commune doit se porter acquéreur de la parcelle D 43 actuel bien de section.

Avant de procéder à l'achat du bien de section, il est nécessaire de connaître l'avis des propriétaires et habitants du village du Courtieux. D'autre part, il est demandé au conseil municipal de fixer le prix d'achat du terrain

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE le prix d'achat du terrain à 0.50 euros le m²
- PRECISE que les habitants et les propriétaires, dont la liste est annexée à la présente délibération, seront contactés individuellement afin de donner un avis sur le projet d'achat dudit bien de section,
- DELEGUE le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au dossier

➤ **Décision modificative facture JVS**

Délibération n°2019/54/7.1 – Décision Modificative 4

Le Maire présente la facture de JVS (établie en 2 parties, une en fonctionnement et une en investissement) et précise qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour régler la partie investissement.

Accord du Conseil Municipal pour modifier le budget soit :

- c/ 2051 : + 3 030 €
- c/ 2313 : - 3 030 €

Délibération n°2019/55/7.1 – Décision Modificative 5

Toujours avec la facture de JVS, le Maire précise qu'il est possible de procéder à l'amortissement du bien, pour cela il est nécessaire de réajuster les crédits de 130 € de la façon suivante :

c/6811 : + 130 € c/1323 : -130 €
c/28054 : + 130 € c/60632 : - 130 €

Accord du Conseil Municipal pour modifier le budget

➤ **Ancien piano de la salle polyvalente**

La commune de Saint Maurice Des Lions ne souhaitant plus acquérir le piano de la salle polyvalente, le Conseil Municipal décide de le garder à la commune. Il sera installé dans le local de la chasse.

➤ **Point sur le recensement de la population**

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Deux agents recenseurs seront recrutés : Mme Pagnoux Annick et Mme Gémeau Catherine La coordonnatrice sera Mme Monteau Carole et la suppléante Laetitia FORNER. Des formations auront lieu début novembre.

➤ **Achat plaques signalétique**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de plaques signalétiques « Flayat », « La Guéranchie », « La Grelière » ainsi qu'un auto-collant pour le totem de la mairie. Le coût envisagé serait de 146 €.

➤ **Participation aux frais de loisirs été 2019 par la Communauté de Communes de Charente Limousine**

Délibération n°2019/56/7.10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 janvier 2017 fixant la participation communale de 35,00 € attribuée aux enfants domiciliés sur la commune de Chirac. Il présente la liste de 11 enfants qui ont participé aux activités organisées par l'accueil de loisirs communautaire de Chabanais en Juillet et dont les parents sont domiciliés à Chirac, et qui peuvent prétendre à l'octroi de cette participation, à savoir :

TOULIS Keylia	FORT Hugo
DA SILVA Aloïs	COUSIN Anthonin
BOUTANT Gabin	COUSIN Corentin
DUTEIL Noélie	LEONARD Alexi
DUTEIL Mathis	LONGEVILLE Nolan
Fort Bastien	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de verser à la Communauté de Communes de Charente Limousine la somme correspondant à la participation de 35,00 euros x 11 enfants.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

➤ **Facturation Travaux élagage pour le passage de la fibre**

Délibération n°2019/57/7.10

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été obligé de commander des travaux d'élagage dans l'urgence fixés par la société ERT, dans le cadre du passage de la Fibre. Effectivement, la société ERT (entreprise chargée du passage de la fibre) a donné 15 jours aux riverains de la « route du stade » pour réaliser l'élagage de leurs arbres en bordure de la route, ce délai était beaucoup trop court pour contacter les personnes et faire les travaux. Il a donc fallu faire appel à l'entreprise de M. Lionel MACE sur la Commune de Saulgond, pour réaliser ces travaux. Aujourd'hui, il est nécessaire de facturer le coût de l'élagage aux différents propriétaires. Il est proposé de diviser la facture totale par le nombre de propriétaires. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de refacturer à chaque propriétaire les travaux d'élagage
- PRECISE qu'une motion sera annexée à la présente délibération à l'attention de la Société ERT et à la Communauté de Communes de Charente Limousine
- DELEGUE le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au dossier

**Motion
concernant l'élagage des voies communales**

Il nous a été demandé par la société ERT d'élaguer ou de faire élaguer les arbres longeant la route du stade, afin de déployer la fibre optique sur la commune. Il était trop tard pour demander aux propriétaires riverains d'élaguer leurs arbres. Dans l'urgence, nous avons dû le faire faire par une entreprise. Une motion votée à l'unanimité par le Conseil Municipal du 27 septembre 2019 demande que cette situation ne se renouvelle pas et que la communauté de communes nous communique suffisamment tôt le programme d'élagage, ceci afin de ne pas retarder le chantier.

➤ **Compte-rendu de la Chambre Régionale des Comptes (dossier CCCL)**

Comme demandé par la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine, les membres du Conseil Municipal ont débattu sur les conclusions de cette dernière concernant la gestion de la Communauté de communes.

➤ **Questions et informations diverses**

- A ce jour la commune a distribué 20 tickets sport et culture permettant aux familles une réduction de 20 € sur l'activité sportive ou culturelle de leur choix pour les enfants de 6 à 16 ans révolus.
- Lecture par Mr le Maire d'un courrier de remerciements de l'Association Sourire pour le versement d'une subvention communale.
- Lecture d'un courrier de la Mutuelle de Poitiers concernant la protection juridique CIVIS nous informant d'une décision judiciaire favorable à notre litige en cours.
- Quelques travaux de réparation du matériel des employés communaux sont envisagés :
 - Le tracto-pelle : montant de la réparation 3 029,40 €
 - Le bras de l'élagueuse cassé : montant de la réparation 3 066,11 €
 - Accrochage du camion : en attente des conclusions de l'expert.Le Conseil Municipal donne son accord pour ces réparations.
- Salle polyvalente : Il apparaît nécessaire de sécuriser le matériel de la salle polyvalente, peut-être prévoir une séparation dans le petit local derrière la scène en respectant les consignes de sécurité.

- Stockage des verres dans la salle polyvalente : Michel FOURNIER propose d'acheter 10 boîtes plastiques avec couvercle d'un montant de 320 € et de les stocker dans le petit local de la salle polyvalente.
- Demande du Multiple rural qui souhaite la création d'un espace pizza cuites au feu de bois. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour supprimer la dernière fenêtre (côté ancienne épicerie). Monsieur Viroulaud, le maître d'œuvre propose de réaliser un pan coupé pour installer le four à pizza sur l'extérieur.
- Fin de la séance à 23H25 min.